

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL ET SORÉZOIS

Extrait du registre des délibérations du Conseil de la Communauté de Communes

### 53-2022/ PRECISIONS DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES COMPETENCES 2-1 et 2-3

Le 29 mars 2022, le conseil de la communauté de Communes Lauragais Revel Sorèzois dûment convoqué le 21 mars 2022, s'est réuni dans la salle Georges de Léotoing, commune de Sorèze sous la présidence de Laurent HOURQUET

#### PRÉSENTS :

**Conseillers titulaires (39) :** Alain ALBOUY ; Judith ARDON ; Jean-Louis BARREAU ; Marie-Pierre BATIGNE ; Alain BOURREL ; Laurent CALS ; Thierry CLAVEL ; Robert CLERON ; Caroline COMBES ; Pascale COMTE DUMAS ; Philippe DE LORBEAU ; Christian FABRE ; Christelle FEBVRE ; Michel FERRET ; Catherine FEVRIER ; Pierre FRAISSÉ ; Marielle GARONZI ; Bertrand GELI ; Jean-Luc GOUXETTE ; Laurent HOURQUET ; Michel HUGONNET ; Alain ITIER ; Vincent JONQUIERES ; Christian LAGENTE ; Jean LAGOUTTE ; François LUCENA ; Alain MAGNIN-LAMBERT ; Martine MARÉCHAL ; Claude MORIN ; Christiane PALOSSE ; Jean-Marie PETIT ; Gérard PINEL ; Alain SARTORI ; Alain SCHMIDT ; Charlotte TOUSSAINT ; Michel VERGNES ; Alain MALIGNON (arrivé 18h24) ; Caroline MARCHAND LE POITTEVIN (arrivée 18h31) ; Marie-Lise HOUSSEAU (revenue à 19h11).

**PROCURATIONS (8) :** Philippe BARBASTE a donné procuration à André ALGANS ; Angélique CABESTANY a donné procuration à Marie-Lise HOUSSEAU ; Isabelle COUTUREAU a donné procuration à Alain ITIER ; Patricia DUSSENTY a donné procuration à Catherine FEVRIER ; Thierry FREDE a donné procuration à Michel FERRET ; Alain MARY a donné procuration à Jean LAGOUTTE ; Véronique OURLIAC a donné procuration à Alain BOURREL ; Annie VEAUTE a donné procuration à Marielle GARONZI.

**ABSENTS EXCUSES (11) :** Christian AUSSENAC ; Alexia BOUSQUET ; Nelly CALMET ; Alain CHATILLON ; Jean-Louis CLAUZEL ; Ghislaine DELPRAT ; Martine FREEMAN ; Jérôme GARCIA ; Philippe LASMAN ; Arielle SERIER – SERANGELI ; Marie Hélène VAUTHIER.

Secrétaire de séance : François LUCENA

Nombre de conseillers :

En Exercice : 58

Présents : 39

Votants : 47



## **53-2022/ PRECISIONS DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES COMPETENCES 2-1 et 2-3**

**Rapporteur : Laurent HOURQUET**

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles l'article L5211-10 et suivants, l'article L 5214-16 et suivants et L5211-17-1 et suivants,
- Vu la loi 2019-1461 du 27 décembre 2019,
- Vu l'arrêté inter préfectoral du 19 février 2019 concernant les statuts de la communauté de communes,
- Vu les statuts de la communauté de communes,

Conformément au II et IV de l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités il convient de préciser, par délibération, l'intérêt communautaire de certaines compétences.

Les précisions concernant les compétences concernées sont :

**Article 2.1 de statuts : PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT, LE CAS ÉCHÉANT DANS LE CADRE DE SCHÉMAS DÉPARTEMENTAUX ET SOUTIEN AUX ACTIONS DE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE.**

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- En conformité avec le code de l'environnement et notamment L 211-7 alinéa :

L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

- L'élaboration d'une charte sur les énergies renouvelables

**ARTICLE 2.3 des statuts : CRÉATION AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE**

Sont déclarés d'intérêt communautaire : la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les zones d'activités économiques et sur le site de l'aérodrome de la montagne noire,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ**

**APPROUVE** les précisions de l'intérêt communautaire pour les articles 2-1 et 2-3 des statuts de la communauté de communes.

**AUTORISE** le Président à signer tout document afférant à cette affaire.

Ainsi délibéré, le 29 mars 2022  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Laurent HOURQUET

